



Paris, le 13 octobre 2025

Objet : Evolution du système de financement de l'ovosexage au 1^{er} décembre 2025

Madame, Monsieur,
Chers clients,

Dans une **démarche ambitieuse de bien-être animal** et en **réponse aux attentes sociétales de nos consommateurs** ; notre filière des œufs s'est engagée depuis fin 2022 dans la **mise en place des technologies d'ovosexage au sein de nos couvoirs**, technologies qui permettent de ne plus éliminer les poussins mâles à la naissance. La France a ainsi été **pionnière dans cette évolution majeure en matière de bien-être animal**, en étant avec l'Allemagne le premier pays à interdire cette pratique d'élimination des poussins mâles.

Alors que cette évolution majeure représente **près de 40 millions d'euros de surcoûts annuels** pour la filière ; le CNPO – Interprofession Française des œufs – a accompagné financièrement depuis le début ce système, via une **cotisation collectée sur les ventes d'œufs coquille** effectuées dans tous les circuits de distribution. Cette cotisation était calculée sur la base d'un coût d'ovosexage audité de manière indépendante par FranceAgriMer, et fixé à **0,88€/poussin depuis 2024**.

Le 3 octobre dernier, **les membres du Conseil d'Administration du CNPO ont unanimement décidé d'anticiper la fin de ce système de financement**, qui devait courir jusqu'en aout 2026, afin de pérenniser la démarche de l'ovosexage et sécuriser l'équilibre du fonds interprofessionnel.

Ainsi, à compter du 1^{er} décembre 2025, la cotisation ovosexage en vigueur sur les œufs coquille s'arrêtera et les accouvoirs pourront **intégrer le coût de l'ovosexage directement dans les coûts de production** des poussins livrés aux éleveurs, lequel coût pourra ensuite être **librement répercuté à chacun des maillons de la filière** jusqu'au consommateur, que ce soit en œufs coquille ou en ovoproduits. **Cette répercussion du coût de production pourra ainsi concerner l'ensemble des marchés agroalimentaires utilisateurs d'ovoproduits**.

Dans ce cadre, un **nouvel indicateur "Egalim" du coût de production des poussins** est en cours d'élaboration par l'ITAVI. Le SNIPO, en partenariat avec le CNPO, présentera les détails de ce nouvel indicateur lors d'un **webinaire à destination des marchés IAA**. Ce webinaire spécifique sur l'ovosexage se déroulera le mardi 4 novembre à 14h30.

Vous remerciant par avance de votre compréhension et votre soutien pour la prise en compte de cette démarche ambitieuse répondant aux attentes de nos consommateurs, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, Chers clients, nos salutations respectueuses.

Loïc Thomas
Président du SNIPO